

Janvier à décembre 2017

# SOTTEVILLE

Bulletin municipal



## Renseignements pratiques

### Mairie

Horaires d'ouverture au public :  
Le mercredi de 15 à 18 heures  
et le samedi de 10 à 12 heures

Tél. : 02.33.52.16.73 Fax : 02.33.52.33.11  
E-mail : mairie.sotteville@wanadoo.fr

### Bibliothèque

Tél. : 02.33.53.41.21

### École Les 3 villages

Tél. direction et élémentaire : 02.33.04.77.58  
Tél. maternelle : 02.33.52.97.60  
E-mail : rpi.sotteville@orange.fr

*Le plateau scolaire est ouvert durant les vacances.*

### Garderie périscolaire

**Accompagnement à la scolarité**  
Tél. : 06.26.14.37.78

### Canton Jeunes (accueil loisirs)

Tél. : 02.33.52.60.21

### Communauté d'agglomération du Cotentin Pôle de Proximité des Pieux

Tél. : 02.33.87.68.00

### Maison des services publics

- Clic : 02.33.01.00.00 (Centre local d'information et de coordination destiné aux personnes âgées et à leur entourage)
- SSIAD : 02.33.93.07.18 (Service de Soins Infirmiers et d'Aide à Domicile)
- RAM : 02.33.52.12.78 (Relais Assistantes Maternelles)
- Pôle emploi : 02.33.52.30.30

## DÉCHÈTERIE DES PIEUX ET HÉAUVILLE

02 33 04 70 50

**Horaires d'hiver**  
du 16 octobre au 14 mars

**Horaires d'été**  
du 15 mars au 15 octobre

<b>Lundi</b>	9h30/12h - 14h/17h30	9h/12h - 13h30/18h30
<b>Mardi</b>	14h/17h30	9h/12h - 13h30/18h30
<b>Mercredi</b>	9h30/12h - 14h/17h30	9h/12h - 13h30/18h30
<b>Jeudi</b>	14h/17h30	13h30/17h30
<b>Vendredi</b>	9h30/12h - 14h/17h30	9h/12h - 13h30/18h30
<b>Samedi*</b>	9h30/12h - 13h30/17h30	9h/18h30
<b>Dimanche et jours fériés</b>	Fermeture	Fermeture

\*Fermeture le samedi à Héauville

## LE MOT DU MAIRE

2017 qui vient de s'écouler a vu la naissance de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Sotteville doit aujourd'hui s'intégrer et s'adapter à ce nouveau modèle de territoire, ce qui n'est pas simple mais pas insurmontable non plus.

Les membres du Conseil Municipal continuent d'œuvrer en ce qui concerne le fonctionnement et les investissements de votre Commune.

En 2017, les projets de la nouvelle Mairie ainsi que la Garderie ont été finalisés et sont aujourd'hui opérationnels, ce qui nous permet d'offrir une meilleure qualité d'accueil.

L'accueil, qui au niveau du secrétariat, verra au cours de cette nouvelle année 2018 un grand changement. En effet, notre secrétaire Madame Françoise Brisset nous quittera le 1<sup>er</sup> avril (et ce n'est pas une farce !). Aussi avons-nous recruté une nouvelle compétence en la personne de Monsieur Alexis Avoine qui actuellement est en formation intense.

Les projets ne manquent pas (les finances peut-être) pour cette année 2018 : les études techniques et de financement concernant la réhabilitation en logements de l'ancienne Mairie débiteront prochainement.

Suite au retour de la compétence voirie dans les communes, nous allons reprendre en main le dossier de réaménagement du bourg en partenariat avec la CAC.

Vous allez découvrir dans ce bulletin un ensemble d'informations pratiques ainsi qu'un résumé des actions menées par l'ensemble des associations de notre Commune que je remercie pour leur implication dans la vie communale.

Merci aussi aux membres du Conseil Municipal qui œuvrent pour que nous puissions avoir un cadre de vie des plus agréables possible sur notre Territoire et qui se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne lecture et une heureuse année 2018.

Bruno SANSON

## Sommaire

● Vie municipale.....	Page 4
● Informations diverses.....	Page 11
● Vie des associations.....	Page 18
● Autour de l'école.....	Page 28
● Communautés religieuses.....	Page 34
● Un peu d'histoire.....	Page 36

Bulletin réalisé par l'équipe municipale, avec le concours des associations, de l'école, de Canton Jeunes et de la paroisse. Un grand merci à tous.

### ✦ **Fonds d'aide aux jeunes 2017**

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en favorisant leur insertion professionnelle et sociale.

Depuis trois ans, le FAJ autorise les missions locales et les territoires de solidarité à étudier les dossiers et à décider de l'aide financière aux jeunes. Elle peut atteindre un montant de 600 € maximum par an et par jeune en fonction du type d'aide. Elle est allouée après appréciation de la qualité et du sérieux du projet du jeune. Elle peut notamment porter sur la subsistance ou sur l'insertion professionnelle. Outre ces aides individuelles, le FAJ a vocation à développer des actions collectives sur les thématiques telles que le permis de conduire, les emplois saisonniers ou les tickets alimentaires.

Le conseil municipal a décidé de reconduire la participation financière pour l'année 2017 à savoir une contribution de 0,23 € par habitant soit  $502 \times 0,23 \text{ €} = 115,46 \text{ €}$ .

### ✦ **Fonds de solidarité pour le logement 2017**

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) est l'un des dispositifs d'aide financière du Département destiné à aider nos concitoyens face à leurs problèmes de logement et à améliorer, dans l'intérêt des propriétaires, le paiement régulier des loyers et des charges.

Le conseil municipal a décidé de reconduire la participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement : contribution de 0,60 € par habitant pour une commune de moins de 2 000 habitants soit  $502 \times 0,60 \text{ €} = 301,20 \text{ €}$

### ✦ **Subventions**

Les demandes de subventions ont été validées par le conseil municipal pour un budget global de 1 620 euros au profit des associations suivantes :

La Joie de Vivre Sottevillaise, Association de Loisirs de Sotteville, Société de Chasse inter Sottevillaise de Sotteville, Anciens Combattants de Sotteville, Sotteville Patrimoine, APE du RPI, Association des paralysés de France, Banque alimentaire de la Manche, Association locale ADMR des Pieux, Association intercommunale d'Aide aux Personnes âgées du Pays de la Diélette, Croix Rouge Française de Cherbourg-Octeville, ADEVA Amiante Cherbourg, Secours Populaire, Secours Catholique, A.C.R.O. Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest, Donneurs de sang bénévoles, Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche, Association pour le Registre des Cancers de la Manche, Association « Les Etoiles de la B'Névillaise », Ligue contre le Cancer comité de la Manche, Association Prévention Routière comité de la Manche, France ADOT (don d'organes et de tissus humains), Association Française des Sclérosés en Plaques, AFM Téléthon, Collège Lucien Goubert.

### ✦ **Recensement**

La population légale de la commune de Sotteville en 2015 est de 495 habitants.

### ✦ Travaux

#### Voirie

Entretien des chasses et éparage des routes pour un montant de 4 020,00 €.

#### Entretien des espaces verts

Pour assurer l'entretien des espaces verts, le conseil a décidé pour l'année 2018 de faire appel à des professionnels. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises. C'est l'entreprise Cotentin Paysage qui a été retenue pour un montant de 5 556,00 €.

#### Amélioration de la signalétique des hameaux

Une étude est en cours pour mettre en place des panneaux facilitant le repérage des maisons selon leur numéro.

### ✦ Travaux sur les bâtiments communaux

#### Garderie périscolaire et mairie

L'année 2017 a été marquée par l'achèvement des travaux de la nouvelle mairie et de la garderie périscolaire. La nouvelle mairie est opérationnelle depuis juillet, et depuis la rentrée de septembre, les élèves et les animateurs occupent les lieux côté garderie. Ce projet aura demandé plusieurs années avant d'aboutir mais le résultat est à la hauteur de nos attentes : les nouveaux locaux, répondant à toutes les normes, sont clairs et fonctionnels et les utilisateurs s'y sentent à l'aise. Il reste à aménager les extérieurs.

Coût total des travaux :   Partie mairie : 112 586,76 €  
  Partie garderie : 239 490,39 €

Des travaux de démoussage des toitures (brossage et pulvérisation) ont également été effectués sur chaque côté du bâtiment pour un montant de 720,00 €.

#### Travaux de toiture de l'église

Le 6 juin dernier, la tempête a endommagé une partie de la toiture de la sacristie. Une déclaration de sinistre auprès de l'assurance a été déposée. Après étude du rapport d'expertise, le montant de l'indemnité nous revenant au titre de notre garantie s'élève à 17 766,76 €. Les travaux ont été entrepris rapidement afin de préserver le patrimoine communal et sécuriser le bâtiment et ses alentours. Les entreprises Siouville et Lemaux ont effectué ces travaux pour un montant de 36 977,88 €. Des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil départemental et de fondations privées.

Des travaux de mise en sécurité de la cloche ont été réalisés pour un montant de 1 828,00 €.

#### Devenir de l'ancien bâtiment de la mairie

Après discussion, le conseil municipal estime que la transformation du bâtiment en logements est la meilleure solution pour le préserver et offrir des logements à la location, à coût modéré. L'année 2018 sera consacrée à l'étude et à l'élaboration du projet.

### ✦ Indemnité pour le gardiennage de l'église pour l'année 2017

Une indemnité de gardiennage de l'église peut être allouée pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Le plafond est fixé par le Ministère de l'Intérieur, pour l'année 2017, à la somme de 120,97 €. Le Conseil Municipal a décidé de maintenir celle allouée depuis 1995, soit 130,80 €.

### ✦ Rythmes scolaires à partir de la rentrée 2018

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Afin de recueillir l'avis des familles, un questionnaire élaboré par les communes de Benoistville, Saint-Christophe-du-Foc et Sotteville a été distribué aux parents en décembre.

72 familles parmi les 93 ayant répondu souhaitent l'organisation de la semaine scolaire avec répartition des heures d'enseignement sur 4 jours sans TAP.

Par ailleurs, le Conseil d'école extraordinaire du 9 janvier 2018 a voté par 14 voix pour, 1 contre et 1 blanc le retour à la semaine de 4 jours avec si possible une matinée de classe plus longue que l'après-midi.

Après en avoir délibéré, le Conseil a voté le retour de la semaine à 4 jours par 7 voix pour et 2 voix contre.

### ✦ Travaux prévus en 2018

Rénovation de la cage d'escalier et du hall d'entrée des logements.

Travaux d'entretien et de préservation du lavoir du hameau du Sic.

Mise en place de panneaux directionnels afin d'améliorer la localisation des maisons.

Illumination du bourg durant les fêtes de fin d'années.

### ✦ État civil

Naissances hors commune : 7

Mariages : 3

Transcription de décès : 1

### ✦ Repas des aînés

Le 2 décembre, l'équipe municipale a reçu les aînés, anciens et les plus jeunes du troisième âge, dans la nouvelle mairie, pour le traditionnel repas de fin d'année.

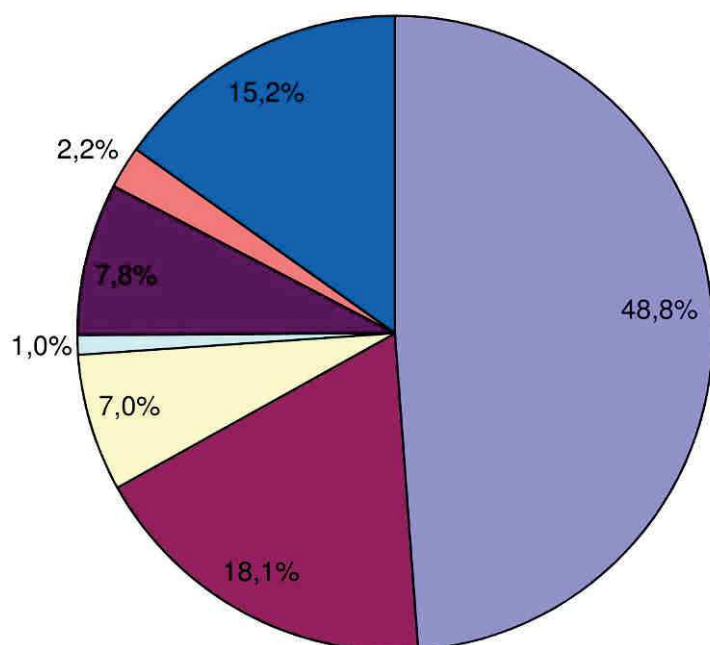
Après quelques mots de Monsieur le Maire pour accueillir les convives, les conseillers se sont affairés pour servir un très bon repas concocté par la maison Bihel dans un cadre inédit.

Après de nombreuses anecdotes, de discussions enlevées et de franches rigolades, l'après-midi fut ponctuée par quelques chansons reprises par cette joyeuse assemblée.

Le CCAS et le conseil municipal adressent leurs remerciements à toutes et à tous pour ce bon moment passé ensemble et le rendez-vous est pris pour 2018.

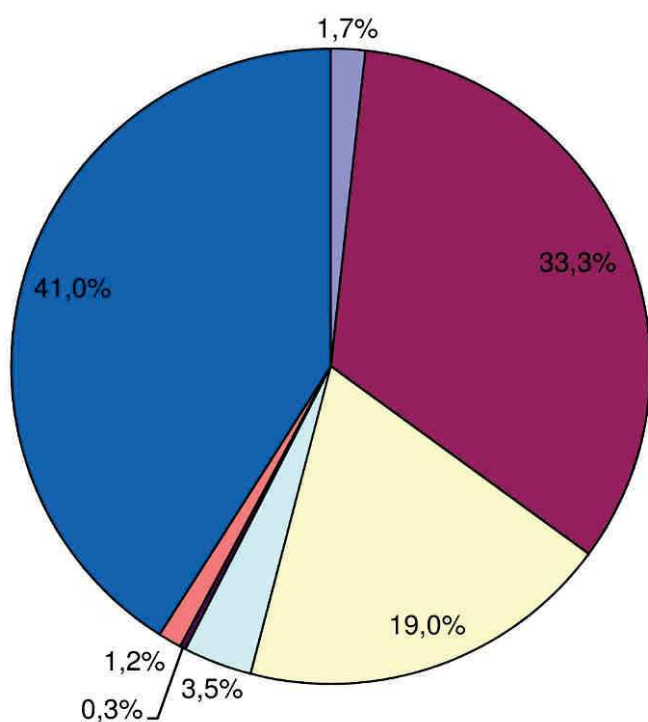


### Section de Fonctionnement Dépenses : 328 952 €



- TAP, garderie, eau, électricité, entretien bâtiments, voies et réseaux  
160 640 €
- Salaires, charges sociales  
59 500 €
- Indemnités élus, CCAS  
23 000 €
- Intérêts d'emprunts  
3 250 €
- Réserve budgétaire  
25 592 €
- Attribution de compensation  
7 102 €
- Virement vers section d'investissement  
49 868 €

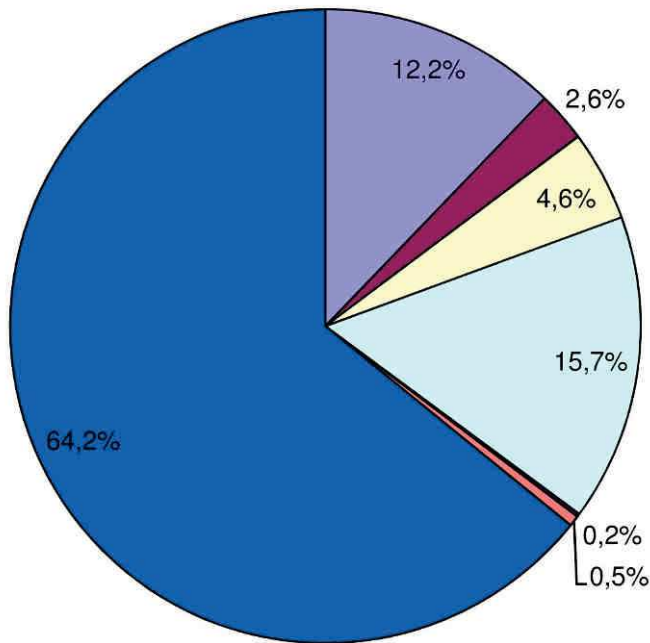
### Section de Fonctionnement Recettes : 328 952 €



- Concession cimetière, mutualisation du personnel  
5 700 €
- Taxe habitation, taxe foncière, FNGIR  
109 608 €
- Dotations, participation des charges communes des autres communes  
62 471 €
- Revenu des loyers  
11 450 €
- Intérêts de placement  
1 000 €
- Remboursement assurance (sinistre)  
3 869 €
- Report résultat de fonctionnement exercice 2016  
134 854 €

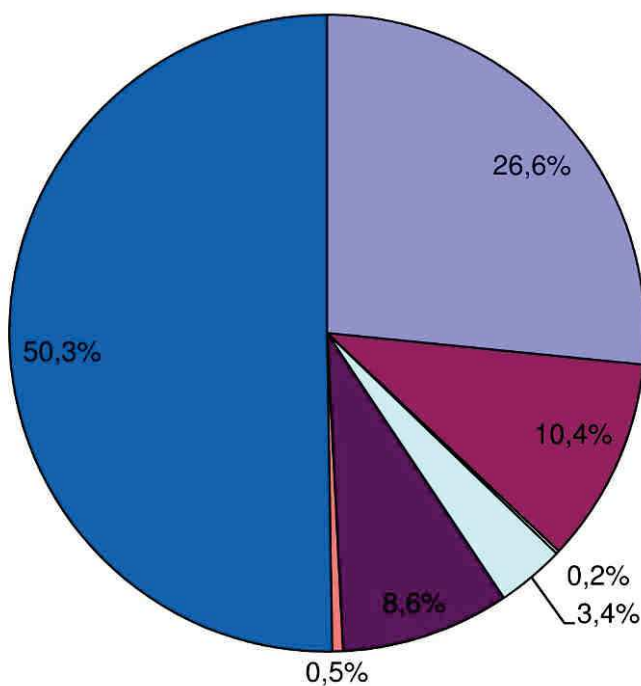


**Section d'Investissement**  
Dépenses : 580 765 €



- Déficit reporté  
70 998 €
- Remboursement capital emprunt  
14 942 €
- Acquisition terrain, matériel  
26 860 €
- Travaux garderie, mairie, église  
91 000 €
- Dépenses imprévues  
997 €
- Opérations patrimoniales  
3 168 €
- Reste à réaliser 2016  
372 800

**Section d'Investissement**  
Recettes : 580 765 €



- Besoin de financement  
154 326 €
- Emprunt mairie, garderie  
60 594 €
- Dépôts et cautionnement reçus  
951 €
- Subventions reçues de divers organismes  
20 000 €
- Virement de la section de fonctionnement  
49 868 €
- Opérations patrimoniales  
3 168 €
- Reste à réaliser 2016  
291 858 €

### ✦ Convention avec la FDGDON de la Manche Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles



#### Lutte collective contre le frelon asiatique

Concernant la lutte contre le frelon asiatique, espèce invasive arrivée dans le département de la Manche en 2011, la participation des collectivités se fait à deux niveaux :

- animation, coordination, suivi et investissements,
- lutte par la destruction des nids.

Le montant de la contribution de la commune s'élève à 15 €, montant calculé en fonction du nombre d'habitants. La présente convention court sur toute l'année 2017.

Rappel :

Le coût des destructions de nids pourra être pris en charge, à trois conditions :

- qu'il s'agisse bien d'un nid de frelons asiatiques
- que la destruction réponde à un enjeu apicole et / ou de santé / sécurité publique
- que la Mairie de la Commune concernée ait signé la convention de lutte collective contre les frelons asiatiques avec la FDGDON de la Manche, prenant en charge le coût de destruction du nid, en partenariat avec le Conseil départemental.

#### Lutte collective contre le ragondin et le rat musqué, redoutables invasifs

Redoutables colonisateurs, les ragondins et rats musqués ont envahi la quasi-totalité des rivières et marais du département de la Manche. Or, cette présence n'est pas sans générer des nuisances et dégâts qui se traduisent par l'effondrement des berges, l'envasement des cours d'eau et donc une dégradation de l'habitat aquatique, la fragilisation des ouvrages hydrauliques, la destruction des zones de frayères, un impact sur la biodiversité aquatique...

De même, ils représentent une nuisance pour les activités agricoles puisqu'ils sont responsables de dégâts aux cultures (maïs, blé, cultures légumières...), de la dégradation des bords de champs avec un risque de blessure pour les animaux ou d'accident d'engins agricoles et d'un risque de transmission de parasites nuisibles aux élevages (leptospires, douve du foie...).

La Manche étant infestée, la lutte a été rendue obligatoire par arrêté préfectoral (uniquement par piégeage dans un cadre réglementaire par des piégeurs agréés).



Ragondin



Rat musqué



## LA LETTRE DES SERVICES DE L'ETAT DANS LA MANCHE

Numéro 19

# Les drones de loisir : 9 règles à respecter

La pratique du drone de loisir connaît une très forte progression. Si bien que, cette année, le drone devrait être l'un des cadeaux les plus offerts à Noël.

Si la pratique ludique du drone ne pose en elle même aucune difficulté, il convient de respecter la réglementation qui s'impose à tous les amateurs d'aéronefs télépilotés afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, ainsi que le droit à l'image et le respect de la vie privée d'autrui.

### 9 règles peuvent être rappelées :

- 1 - Ne pas survoler les personnes.
- 2 - Respecter les hauteurs maximales de vol pour ne pas heurter d'autres aéronefs (150m la plupart du temps).
- 3 - Ne jamais perdre son drone de vue et ne pas l'utiliser la nuit.
- 4 - Ne pas utiliser son drone au-dessus de l'espace public en agglomération.
- 5 - Ne pas utiliser son drone à proximité des aérodromes.
- 6 - Ne pas survoler de sites sensibles ou protégés.
- 7 - Respecter la vie privée d'autrui lors de prises de vue.
- 8 - Ne pas diffuser de prises de vues sans l'accord des personnes concernées et ne pas en faire une utilisation commerciale.
- 9 - Vérifier son assurance pour la pratique de cette activité.

En cas de doute, il convient de se renseigner. Plus de détails sur le site de la Direction Générale de l'Aviation Civile: <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/drones-aeronefs-telepilotes>



Informations détaillées sur la notice de l'Aviation Civile disponible sur le site internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Entreprises-economie-emploi-finances-publiques/Activites-et-Professions-reglementees/Domaine-aerien/Drones-de-loisir>

### Références réglementaires :

Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord.  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031679868&dateTexte=20171124>

Loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés »  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000886460>

### GUIDE DU BON VOISINAGE

Si dialogue, bon sens et courtoisie sont les meilleurs moyens d'avoir de bonnes relations de voisinage, certaines règles de base doivent également être respectées pour le bien-être de tous.

#### ✦ **Le bruit**

Véritable problème de société et de santé publique, le bruit généré par des appareils de bricolage, des aboiements de chiens et même de la musique trop forte constitue une véritable nuisance.

**Les travaux de jardinage et de bricolage** doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. L'arrêté préfectoral 97-159 du 27 mars 1997 précise que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**



**Les aboiements des chiens** : durée, répétition, intensité... Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage. Ils ne sont pas cumulatifs. Ainsi, si le chien de vos voisins hurle



à la mort, ou aboie tous les jours ou de longues heures durant, vous êtes dans votre droit en demandant au propriétaire de faire taire son animal. Mais avant d'envoyer les polices de France et de Navarre chez votre voisin ou d'envisager de nourrir son fauve à coups de somnifères, essayer d'aller parlementer ! Un chien aboie généralement lorsque son maître n'est pas là, et votre voisin n'est peut-être pas conscient de la gêne que provoque son animal.

#### ✦ **Le brûlage des déchets verts**

Extraits de la circulaire du 18 novembre 2011 relative à ***l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts*** :

« Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé, et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes dont des gaz et particules cancérigènes. [...] Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets. [...] Des solutions existent : elles passent par **la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective de ces déchets en déchèterie.** »



Le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes.



### ✖ Plantations - Taille des arbres et haies

Les arbres et haies qui dépassent les limites de propriété, peuvent être sources de conflits et d'insécurité.

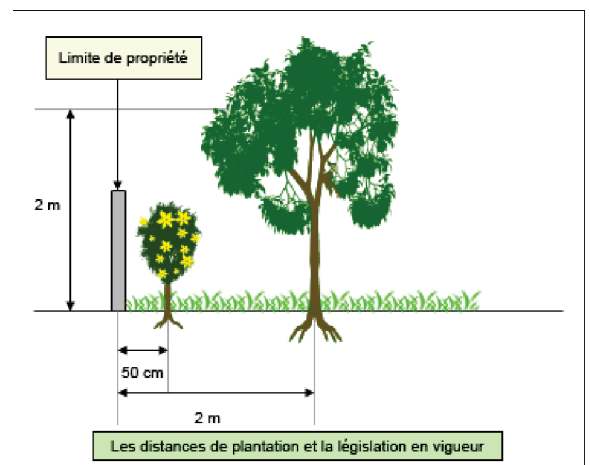
En l'absence de règles locales particulières, ce sont celles du Code Civil qui s'appliquent : « *Tout arbre ou arbuste de moins de 2 m doit être planté à au moins 50 cm de la propriété voisine. Pour une hauteur supérieure, il devra être planté, au minimum, à 2 m de cette limite.* »

Si les branches d'un arbre empiètent sur la propriété voisine, son propriétaire peut être contraint de les couper.

En cas de non-respect de ces règles, le voisin peut exiger que les plantations soient taillées, voire arrachées, aux frais du contrevenant.

Quant aux fruits qui poussent sur les branches surplombant le terrain du voisin, ils appartiennent au propriétaire de l'arbre. En revanche, s'ils tombent, ils peuvent être ramassés par ledit voisin.

Il est du devoir de tout citoyen d'entretenir les plantations qui longent les voies publiques et peuvent gêner les piétons et les véhicules, sources parfois d'accident par manque de visibilité ou d'obligation de marcher sur la chaussée.



Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614>  
[http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/11/cir\\_34130.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/11/cir_34130.pdf)  
<https://www.pap.fr/patrimoine/voisinage/le-chien-de-mes-voisins-aboie-que-faire/a7651>  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612>

### Le conciliateur de justice

Monsieur PERES vous recevra sur rendez-vous le 2<sup>ème</sup> mercredi matin du mois  
 Maison des services publics des Pieux Bureau n°1

06 43 12 92 40 ou [marc.peres@conciliateurdejustice.fr](mailto:marc.peres@conciliateurdejustice.fr)



## Contre les vols de voitures et d'accessoires, les bons réflexes !



### Testez vos connaissances

Tentez ce quiz sur [interieur.gouv.fr](http://interieur.gouv.fr) pour connaître les bonnes réponses et comparez votre score à celui de vos amis !

- ❶ **Quand je suis hors de la voiture**
  - a) Je laisse la carte d'immatriculation dans la boîte à gants.
  - b) Je laisse mon permis de conduire dans la boîte à gants.
  - c) Je ne laisse aucun papier dans la voiture.
- ❷ **À partir de quelle somme puis-je trouver une canne antivol (blocage du volant) ?**
  - a) Moins de 25 euros.
  - b) Entre 25 et 40 euros.
  - c) Plus de 40 euros.
- ❸ **Si je recherche une pièce détachée d'occasion**
  - a) Je cherche le plus bas prix parmi les petites annonces, sur Internet, sans rien demander au vendeur.
  - b) Je n'achète une pièce que si le vendeur m'apporte des garanties sur son origine (par exemple : la facture de la pièce ou la carte d'immatriculation du véhicule).
- ❹ **Si je cherche à vendre ma voiture**
  - a) Je propose un rendez-vous devant chez moi.
  - b) Je propose un rendez-vous dans un lieu public fréquenté.
  - c) Je propose un rendez-vous au calme, dans un lieu peu fréquenté.
- ❺ **Ma voiture a été volée. Je la découvre dans la rue quelques jours plus tard.**
  - a) J'attends l'arrivée du conducteur pour avoir une explication avec lui.
  - b) Je récupère mon bien grâce à mon double de clé de contact, puis j'en informe les forces de l'ordre.
  - c) Je préviens la police ou la gendarmerie.

Ce dépliant s'inscrit dans le cadre du plan national de lutte contre les vols et les trafics de véhicules et de pièces détachées, annoncé en octobre 2014 par le ministre de l'Intérieur.



## CONTRE LES VOLS DE VOITURES ET D'ACCESSOIRES, LES BONS RÉFLEXES !

### VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

Brigade de proximité de gendarmerie  
Avenue Côte des Isles  
50340 Les Pieux  
02 33 21 73 05

### Avez-vous les bons réflexes ?

### Testez-vous avec notre quiz

et comparez votre score avec celui de vos amis.

### RETROUVEZ-NOUS ET SUIVEZ-NOUS

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

@Place\_Beauvau

[www.facebook.com/ministere.interieur](https://www.facebook.com/ministere.interieur)



© M1-SOUDICOM/2015 - Photos: © BIRRA / L. Flier - DICOM / J. Ricca - Fotolia.com - Titre: 1 000 006 ex.

# Contre les vols de voitures et d'accessoires, les bons réflexes !

### Prévenir les risques de vols

- En quittant ma voiture, je vérifie que les portes sont bien fermées. A l'arrêt, je ferme systématiquement mon véhicule à clé et je ne baisse pas les vitres.
- À l'arrêt, je ne laisse pas le moteur tourner, même si je m'absente pour une course rapide.
- Je ne laisse pas les clés sur le contact, même dans un lieu fermé (garage, cour, jardin).
- J'équipe ma voiture d'un système antivol électrique (anti-démarrage, alarme) ou bien mécanique (par exemple, une canne antivol).
- De nuit, j'évite de garer ma voiture dans les secteurs non éclairés.
- Je ne laisse jamais les papiers dans ma voiture : certificat d'immatriculation (carte grise), permis de conduire.
- Face au car-jacking (vol d'une voiture avec l'automobiliste au volant) :
  - ✓ je suis vigilant en cas d'accrochage suspect (lorsque les circonstances ne se prêtent pas à un accident) ;
  - ✓ je ne tente pas de résister à tout prix à l'agresseur ;
  - ✓ j'alerte immédiatement la police ou la gendarmerie.

### Lutter contre les pratiques malhonnêtes

Des particuliers, des bandes organisées ou certains professionnels cherchent à écarter auprès du public des accessoires provenant de vols et de trafics. Pour lutter contre ce phénomène, chacun peut agir !

- Je me méfie des pièces vendues à un prix nettement inférieur au prix du marché ; les acheter m'expose à des poursuites pénales, au titre du recel.
- Je privilégie un vendeur situé en France, ce qui garantit, en cas de litige, d'escroquerie ou d'abus de confiance, des voies de recours en justice et des investigations plus faciles.
- Je demande au vendeur des garanties sur l'origine des pièces ou sur l'origine de la voiture (demande de facture ou de certificat d'immatriculation de la voiture).
- Sur les sites de petites annonces sur Internet, je me méfie d'un vendeur qui propose un trop grand nombre de pièces détachées ; cela peut indiquer un risque de trafic.
- Je suis vigilant vis-à-vis des pièces dont le numéro a été effacé, limé ou modifié, ainsi que des pièces dont l'étiquette d'identification a été retirée, arrachée, coupée ou falsifiée.
- Avant d'acheter une voiture, je demande les deux jeux de clés et vérifie leur fonctionnement.
- Je m'assure avant l'achat que le véhicule n'est pas gagé (certificat de non-gage disponible auprès de la préfecture).

### Réagir face à un vol

#### ❶ Je suis victime d'un vol, je facilite l'action des forces de l'ordre.

##### AVANT

Je garde une photocopie des documents concernant mon véhicule à mon domicile afin de permettre aux forces de l'ordre de renseigner rapidement le fichier national des véhicules volés.

##### APRÈS

● Lorsque je constate le vol de mon véhicule ou le vol d'accessoires, j'en informe rapidement le commissariat ou la brigade de gendarmerie la plus proche. Je dépose plainte dès que possible.



● Si je retrouve le véhicule volé ou si j'identifie des pièces détachées dérobées, je contacte immédiatement la police ou la gendarmerie et ne tente rien par moi-même pour récupérer ce qui m'appartient.

#### ❷ Je suis victime ou témoin d'un vol ou d'une tentative en cours, j'appelle le 17.



Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte en ligne. Ce service vous permet de remplir vous-même les éléments relatifs à votre identité, aux faits et au préjudice matériel subi. C'est également vous qui fixez le jour et l'heure de la finalisation de la plainte sur place (au commissariat ou à la brigade de gendarmerie).  
<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>



Le recel est le fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose, ou de faire office d'intermédiaire afin de la transmettre, en sachant que cette chose provient d'un crime ou d'un délit. Le recel est passible de 5 ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende (article 321-1 du Code pénal).



## Contre les cambriolages, les bons réflexes !



### EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

### AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE



Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

### UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

### Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



### VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free Mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23



### VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

Brigade de proximité de gendarmerie  
Avenue Côte des Isles  
50340 Les Pieux  
02 33 21 73 05

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

[www.prefecturedepolice.paris](http://www.prefecturedepolice.paris)

@Place\_Beauvau

[www.facebook.com/ministere.interieur](https://www.facebook.com/ministere.interieur)



### AU QUOTIDIEN

#### PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.



#### SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

#### SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.



Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

#### NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.



Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.



Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. Contactez votre maire, pivot du dispositif.

Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.



### AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).



Faites suivre votre courrier ou faites-le relayer par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordante de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...



Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

### OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Vous partez en vacances ? Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet :

- Si vous habitez Paris ou la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), rendez-vous sur [www.prefecturedepolice.paris](http://www.prefecturedepolice.paris) > Rubrique Vous aider
- Si vous habitez hors de Paris et de la petite couronne, rendez-vous sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) > Rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques

# Coup de projecteur sur la Communauté d'agglomération du Cotentin

Le Cotentin, célèbre presqu'île normande, ouvre une nouvelle page de son histoire avec la création de la Communauté d'agglomération. Ce territoire, réuni au 1<sup>er</sup> janvier 2017, s'étend sur une surface de 1 400 km<sup>2</sup> et rassemble près de 182 000 habitants, répartis sur 132 communes.

## ? Qu'est ce qu'une Communauté d'agglomération

Une Communauté d'agglomération est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), qui, à la date de sa création, regroupe plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave et doit être constituée autour d'une ou plusieurs communes de plus de 15 000 habitants. Elle permet de répondre de façon cohérente et homogène aux besoins des habitants, usagers et professionnels du territoire, et ce, grâce aux différentes compétences qu'elle exerce.

## ? Quelles sont les raisons qui ont entraîné la création de l'agglomération du Cotentin ?

Suite à la réorganisation nationale des régions et l'entrée en vigueur de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), il convient également aux territoires, en adéquation avec les bassins de vie qui les composent, de se regrouper.

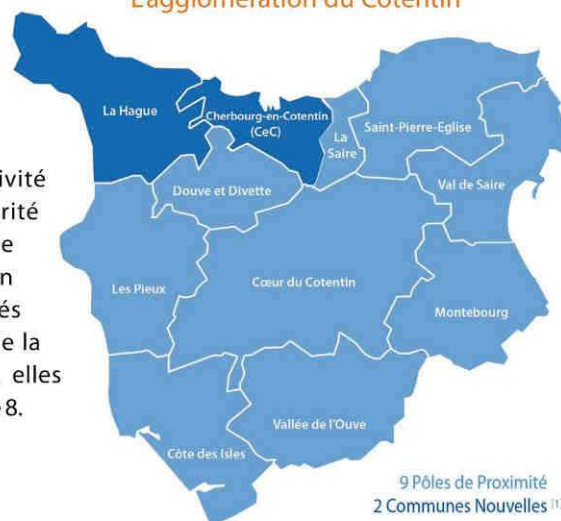
C'est ainsi qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est née la Communauté d'agglomération du Cotentin, regroupant les anciennes Communautés de communes du Cœur du Cotentin, de Montebourg, de la Vallée de l'Ouve, de la Côte des Isles, des Pieux, de Douve et Divette, de La Saire, de Saint-Pierre-Eglise et du Val de Saire ; auxquelles s'ajoutent les deux Communes Nouvelles de La Hague et de Cherbourg-en-Cotentin<sup>(1)</sup>.

La volonté qui a présidé à la construction d'une Communauté d'agglomération forte est bien de faire du Cotentin un grand territoire de projets afin de développer l'attractivité et garantir une réelle solidarité territoriale. La loi NOTRe a entraîné une réduction considérable des collectivités à l'échelle du département de la Manche, de 57 EPCI en 2016, elles sont aujourd'hui au nombre de 8.

L'agglomération du Cotentin représente désormais plus d'un tiers de la population manchoise avec 181 897 sur 499 919 habitants.

L'agglomération du Cotentin est la 4<sup>ème</sup> puissance de la Région en nombre d'habitants, après Rouen Métropole, Caen-la-Mer et la Communauté d'agglomération havraise. C'est également la 14<sup>ème</sup> agglomération la plus peuplée de France.

## L'agglomération du Cotentin



(1) Une Commune Nouvelle est une commune issue de la fusion des anciennes communes fondatrices devenues alors « communes déléguées », sous le même principe que les arrondissements de Paris, Lyon ou Marseille. Ce mécanisme constitue un outil efficace de gestion publique tout en respectant l'identité des communes fondatrices. D'autres Communes Nouvelles composent le territoire du Cotentin : Vicq-sur-Mer, Gonnevillle- Le Theil ou encore Bricquebec-en-Cotentin. Cependant, seules les Communes Nouvelles de Cherbourg-en-Cotentin et de La Hague recouvrent entièrement le périmètre des anciens EPCI de la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC) et la Communauté de communes de la Hague.





le Bureau communautaire

## ? Comment fonctionne l'agglomération ?

Le Conseil communautaire est composé de 221 conseillers représentant les intérêts des 132 communes membres, tout en s'appuyant sur la Charte fondatrice de gouvernance, votée lors du conseil d'installation du 21 janvier 2017. L'instance se réunit au moins une fois par trimestre sous l'égide de son Président, Jean-Louis VALENTIN, pour acter les décisions stratégiques en faveur du territoire.

Le Bureau communautaire, organe exécutif, est composé de 35 conseillers communautaires, dont le Président, 15 Vice-Présidents, 11 Présidents de Commissions de territoire et 9 Conseillers délégués.

Il entérine un certain nombre de décisions et travaille à la mise en œuvre des délibérations soumises au Conseil.

## Quelques exemples de compétences obligatoires exercées par l'agglomération:



### Le développement économique

Le Cotentin, terre d'accueil de grands projets, vise à mettre en place des actions structurantes locales.

**Budget : 22,51 M €**



### L'attractivité touristique

Le Cotentin a toutes les caractéristiques nécessaires pour être reconnu comme une véritable destination touristique et rivaliser avec les grands pôles nationaux.

**Budget : 11,96 M €**



### Le transport urbain

Amélioration du service des transports publics et développement de l'accessibilité du Cotentin (ferroviaire, routier et aérien).

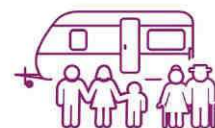
**Budget : 20,16 M €**



### La collecte des déchets & assimilés

Ces grands services publics bénéficieront d'une meilleure coordination de moyens, au bénéfice de l'ensemble des usagers du Cotentin.

**Budget : 57,23 M €**



### Les aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des espaces adaptés pour accueillir les populations itinérantes dans le Cotentin.

**Budget : 0,18 M €**

Près de 860 fonctionnaires territoriaux accompagnent les élus dans l'application des projets stratégiques décidés par l'assemblée et assurent l'exercice des services publics de proximité (accueil des usagers : restauration scolaire, service jeunesse, collecte des déchets, eau, etc.)

## ? Quelles compétences exerce-t-elle ?

La Communauté d'agglomération du Cotentin exerce au quotidien plusieurs compétences encadrées par la loi NOTRe.

La prise en charge des compétences par l'agglomération est progressive, toutes les compétences exercées avant la fusion par les Communautés de communes ont été intégralement reprises par l'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette dernière dispose alors d'un délai maximal de 2 ans, pour choisir les compétences qu'elle va exercer.

Cette politique de conservation ou de rétrocession sera structurée autour de solutions de gestion adaptées qui permettront aux structures d'être en pleine capacité pour les exercer (moyens humains et financiers).

## ? Quel est le rôle des communes dans l'organisation de l'agglomération ?

Les communes ont un rôle prépondérant à jouer dans cette nouvelle organisation territoriale. En effet, elles restent, comme elles l'étaient au sein des EPCI historiques, le premier échelon de proximité. Elles exercent les compétences du quotidien (état civil, culture, gestion des écoles, etc.) et leurs élus conservent ce rôle primordial d'interlocuteur auprès des habitants. Cette fonction centrale, issue de l'histoire de notre pays, ne peut, ni ne doit changer.

L'organisation politique de la Communauté d'agglomération doit tenir compte de cette réalité et garantir une représentation et une forte implication des communes. Elle doit placer la proximité en faveur de l'usager au cœur de son organisation en s'appuyant sur une administration largement déconcentrée au plus près des communes et des habitants. L'agglomération doit être une structure agile en capacité d'impulser de grandes politiques publiques en faveur de l'attractivité, tout en tenant compte des spécificités des territoires qui la composent.

Les Pôles de Proximité (ex-sièges des Communautés de communes fusionnées) deviennent les portes d'entrée de l'agglomération à l'échelle locale et restent donc les interlocuteurs privilégiés des habitants.

### PÔLE DE PROXIMITÉ LES PIEUX

31, route de Flamanville - 50340 LES PIEUX - Tél. 02.33.87.68.00 - [ccdp@cc-lespieux.com](mailto:ccdp@cc-lespieux.com)

[@LeCotentin](#)



### ASSOCIATION DE LOISIRS DE SOTTEVILLE

#### ✦ Manifestations 2017 fait

**Janvier 2017** : Séjour au ski Orcières, complet 61 personnes.

**Février 2017** : Repas hiver à Tréauville, complet.

**Avril 2017** : Loto Saint-Germain-le-Gaillard, complet.  
Repas Saint-Germain-le-Gaillard, complet.

**Mai 2017** : Voyage Martinique, complet 80 personnes.

**Juillet 2017** : Méchoui repas dansant, 130 personnes.

**Octobre 2017** : Grand Loto à Les Pieux, complet 400 personnes.

**Décembre 2017** : Voyage Alsace, complet 53 personnes.





### ✦ Nos prochaines manifestations 2018

**8 janvier** : Séjour au ski Valmorel, complet 80 personnes.

**10 février** : Repas hiver couscous ou paëlla, salle de Tréauville, sur réservation.

**Mars ou avril** : Tournoi de pétanque à Flamanville, date à reconfirmer.

**27 avril au 4 mai** : Voyage au Portugal, reste 3 places.

**2 juin** : Anniversaire 35 ans, vide-grenier (gratuit pour les habitants), animations, repas dansant.

**23 et 24 juin** : Weekend Walibi Aqualibi, Bruxelles, reste quelques places.

**2 septembre** : Une journée à Bourbansais parc zoologique et château + spectacle oiseaux et de chien courant, reste quelques places.

## Vie des associations

**13 octobre** : Grand Loto à Les Pieux.

**10 novembre** : Repas, salle de Benoistville.

### ✦ Nos prochains voyages en vente

**Mexique** : du 7 au 15 juin 2019, reste que 20 places.

### ✦ Nos prochains voyages en cours de devis

**Janvier 2019** : Ski.

**Février 2019** : Carnaval de Nice 80 ans.

**Octobre 2019** : Sardaigne, Corse.

**Janvier 2020** : Vietnam.

**Projets en vue** : Sénégal, Canada, croisière.

**Nous sommes toujours à la recherche d'un garage pour stocker notre matériel.**

### ✦ Élection du nouveau bureau

Présidente :	Mosrin Valérie
Vice-présidente :	Crestey Octave
Trésorière :	Laubuge Laurence
Secrétaire :	Bonnemains Brigitte
Suppléante gestion voyages :	Legouesmier Manon
Responsable matériel :	Quere Loic
Responsable inscriptions :	Bonnemains Brigitte
Suppléante :	Lecollinet Chantal

**Bénévoles** : Valognes Jean, Valognes Marie-Andrée, Bihel Alain, Aubert Chantal, Aubert Estelle, Lefilliatre Bernadette, Desfontaines Denis, Colin Sébastien, Leterrier Maryse, Crestey Monique Lebranchu Virginie, Roulland Arnaud, Lepetit Sarah, Marie Stéphane, Delahaye Nadine, Delahaye Jean-Jacques, Roussin Maryline, Roussin Christian, Jeanne Thierry, Vasselin Martine, Aubert Christophe, Veron Karine, Veron Denis, Mosrin Thibo, Aubert Nathan, Roussin Daniel, Roussin Bernadette.

**Nous sommes 34 bénévoles cette année.**

### LA JOIE DE VIVRE SOTTEVILLAISE

Notre club de 28 adhérents a vu avec satisfaction depuis deux ou trois ans l'arrivée de retraités plus jeunes. Les âges vont de 62 à 87 ans (notre doyenne Thérèse Poutrel) et 17 d'entre nous ont entre 62 et 70 ans. Cela dynamise nos rencontres qui ont lieu chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois. Nous partageons ces moments de retrouvailles, de convivialité en échangeant les nouvelles, en jouant à des jeux de société ou en faisant des balades à pied suivant le temps et les goûts.

Ces après-midis se terminent par un goûter au cours duquel nous fêtons les anniversaires s'il y a lieu. Au cours de l'année nous organisons deux lotos, des sorties d'une journée en car, ou nous allons à des spectacles et au cinéma. Plusieurs adhérents participent aux séances de gymnastique organisées par le SAG, le vendredi après-midi à Flamanville.

#### ✦ Activités de l'année 2017

##### Janvier :

- Le 19 a eu lieu la galette des rois avec l'Association des Anciens Combattants à Bricqueboscq au petit restaurant « Chez Sarah », goûter très copieux.
- Le 27, séance de cinéma à l'auditorium de l'école de musique des Pieux.

##### Février :

- Le 24, cinéma.

##### Mars :

- Le 19, organisation du 1<sup>er</sup> loto de l'année à la salle de Benoistville, petite assemblée.
- Le 24, cinéma.



### **Avril :**

- Le 22, le club de Benoistville organisait le rallye inter-génération pour tous les clubs du canton. Huit adhérents ont participé et remporté la 3<sup>e</sup> place derrière Les Pieux et Bricqueboscq. La promenade ensoleillée s'est terminée par un goûter et la remise des coupes.
- Le 27, 5 personnes du club ont participé à l'assemblée générale de la Fédération des Clubs de la Manche à Condé-sur-Vire.

### **Mai :**

- Le 18, les clubs de Sotteville et Vauville sont partis en promenade. La première visite commentée dans les ateliers de la Tricoterie Saint James a fait découvrir la tradition artisanale de la confection textile depuis 1889. Ensuite le groupe s'est rendu à Fougères et a pris le repas au restaurant. L'après-midi a débuté par une visite guidée très intéressante du fabuleux château médiéval. Le plus surprenant fut la découverte de l'atelier musée de l'horlogerie où les propriétaires ont su raconter l'évolution de la mesure du temps à travers les siècles et nous montrer comment ils remettaient en état les pendules, montres, horloges etc. Au retour, tous les participants étaient enchantés de cette journée partagée dans l'amitié et la bonne humeur et formulaient le souhait de recommencer une promenade ensemble.

### **Juin :**

- Le 1<sup>er</sup>, la présidente, la vice-présidente et un membre du bureau ont assisté à l'assemblée générale du S.A.G. à Pierreville. Après l'ordre du jour, l'intervenante Mme Belhache, Référente Départementale, était là pour informer l'assemblée sur l'A.P.A. et répondre aux questions.

### **Juillet :**

- Le 10, reprise de la gymnastique volontaire à Flamanville avec la monitrice diplômée Mauricette Bouchard de 15h30 à 16h30.
- Le 22, la présidente et la vice-présidente ont participé à la réunion du S.A.G pour fixer avec tous les clubs les dates des différentes manifestations pour 2018.

### **Octobre :**

- Le 20, reprise des séances de cinéma à un nouvel horaire : 14h au lieu de 14h30.
- Le 22, le 2<sup>e</sup> loto de l'année s'est déroulé à la salle de Benoistville, après-midi très conviviale et réussie.

### **Novembre :**

- Le 17 après-midi, cinéma « Dalida ».

### **Décembre :**

- Le 6 : assemblée générale ordinaire à 10h, salle de la mairie.

### ✦ Composition du bureau après le vote des adhérents

Présidente : LETERRIER Hélène  
Vice-présidente : ROPERT Lucette  
Trésorier : CHARIE Bernard  
Trésorier adjoint : DESPREZ René  
Secrétaire : BEAUMONT Monique  
Membres : LEJUEZ Maurice, LECONTE Geneviève, LECONTE Christine, LEJUEZ Jacky

Notre budget est alimenté par les cotisations des adhérents (16 euros), les bénéfices des deux lotos et la subvention octroyée par la commune, nous remercions la municipalité.



### ✦ Projets connus pour 2018

La galette des rois le 11 janvier avec l'Association des Anciens Combattants.

Lotos : 11 février et 28 octobre 2018.

Nous envisageons de visiter l'usine des « Maitres Laitiers » à Sottevast, d'aller au spectacle de gala avec repas à Condé-sur-Vire en novembre 2018.

Pour décider d'une sortie d'une journée en car, il faut attendre la parution des catalogues des autocaristes et voir avec un autre club.

La marche inter-génération aura lieu le 21 avril 2018 à Grosville.

L'AG du SAG sera en mai ou juin à Saint-Germain-le-Gaillard.

La fête du SAG est fixée le 24 novembre salle du Rafiot à Flamanville.

### L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS : ACPG- CATM -TOE

#### ✦ Bureau

Président et porte-drapeau :	LEJUEZ Maurice
Trésorier :	DESPREZ René
Secrétaire et membre bienfaiteur :	LETERRIER Hélène
Membres élus :	LECARPENTIER Roger
	LECONTE Jean
	PASQUETTE Émile

Les Anciens Combattants participent aux différentes manifestations.

- En février a eu lieu l'assemblée générale cantonale aux Pieux.
- Le 19 mars à Cherbourg, commémoration de la fin de la guerre d'Algérie puis l'après-midi, dépôts de gerbes au Mémorial de Saint-Lô et au monument aux morts de Montebourg.
- Le 8 mai, la cérémonie cantonale a eu lieu à Saint-Germain-le-Gaillard suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité. Le repas organisé par l'Amicale s'est déroulé dans la salle communale.
- Le 11 novembre, les Anciens Combattants et la Municipalité se sont réunis au monument aux morts de la commune pour y déposer une gerbe à la mémoire des soldats de Sotteville morts pour la France.

La cérémonie religieuse s'est déroulée ensuite à Héauville pour tout le canton. Cette année, c'est l'association des Anciens Combattants de Benoistville qui organisait le repas pour les trois communes (Benoistville, Saint-Christophe-du-Foc et Sotteville).

Les Anciens Combattants sont fiers et reconnaissants d'avoir un jeune porte-drapeau qui les accompagne maintenant lors des cérémonies. En effet, Hélène Sanson, âgée de 18 ans, avait l'habitude de venir toute petite avec ses parents, son petit bouquet à la main, assister aux cérémonies au monument aux morts. Depuis le 11 novembre 2017, elle a trouvé normal de porter le drapeau par respect pour ceux qui ont fait la guerre et pour honorer les morts pour la France. Merci pour l'exemple qu'elle donne aux jeunes générations.

L'Association des AC de Sotteville remercie chaleureusement les habitants de la commune pour leur accueil lors de la présentation du calendrier.



Hélène Sanson porte depuis un an le drapeau des anciens combattants de Sotteville.



### BIBLIOTHÈQUE

Animée par une équipe de bénévoles dynamiques, cette bibliothèque existe depuis 1991. Nous vous invitons à venir la découvrir, vous pourrez être accueillis par : Marie-Thérèse (responsable), Monique, Laure, Hélène, Béatrice, Evelyne, Sophia, Jeanne, Marylise, Sylvie.

Vous y trouverez des livres pour tous les âges et tous les goûts : albums, romans, documentaires, pour enfants, adolescents, adultes, des biographies, des ouvrages de fonds local, des BD enfants et adultes etc., près de 2 500 livres.

La commune a passé une convention pour trois ans avec le Conseil départemental qui permet d'avoir un dépôt de livres de la Bibliothèque Départementale de la Manche (BDM), renouvelé deux fois par an. Ce sont ainsi 400 livres qui sont échangés à chaque fois par l'équipe de bénévoles (voir photo). De plus une navette passe une fois par mois pour déposer les ouvrages commandés par internet, via le portail BDM, afin de satisfaire vos demandes.

Le mardi à 15h30, nous accueillons les écoliers dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), accompagnés de leur animatrice. Pendant cette heure, vous pouvez venir pour échanger vos livres.

Le nombre d'adhérents reste assez constant. La cotisation annuelle est modique, n'hésitez pas à vous abonner.



TARIFS ANNUELS : adultes 5,50 euros  
enfants jusqu'à 14 ans 1,50 euro

HORAIRES D'OUVERTURE : le mercredi de 15h à 17h  
le samedi de 10h à 12h

TÉLÉPHONE : 02-33-53-41-21

### LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

#### FCM77 Sotteville - Saint-Christophe-du-Foc

La société a pour but de gérer le repeuplement, l'élevage du gibier et la destruction des nuisibles. Elle participe à la protection de la faune.

Cette année, la société a décidé de faire le plan faisan qui est d'un vif succès puisque des compagnies de petits faisans ont été vues.

La société de chasse, dont le siège social est fixé à Sotteville, est affiliée à la Fédération des Chasseurs de la Manche. Elle est administrée par un bureau de 9 membres qui fait tout son possible pour satisfaire les chasseurs, les agriculteurs et habitants de Saint-Christophe-du-Foc et Sotteville.

Le bureau est composé de :

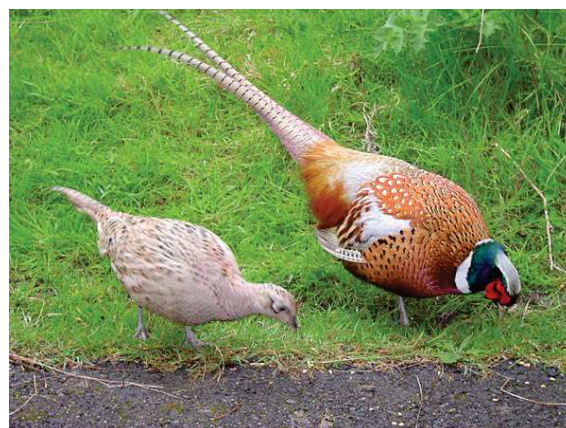
Présidente : LAHAYE Maria  
Vice-président : AUBERT Kévin  
Secrétaire : CAUVIN Didier  
Trésorier : MADELEINE Christophe

Membres : LAHAYE Michel  
LECARPENTIER Christophe  
LEONARD Mickaël  
NORDSTERN Jessy  
NORDSTERN Richard  
ROULLAND Arnaud

La société comprend une trentaine de chasseurs. Nous avons organisé un ball-trap les 5 et 6 août 2017, qui a remporté un vif succès.

La société FCM77 remercie les municipalités de leur subvention, les propriétaires pour la mise à disposition des terrains et la confiance qu'ils témoignent à notre association.

La Présidente



### SOTTEVILLE PATRIMOINE

#### ✦ Notre but, nos ambitions

- Préserver, restaurer, entretenir et mettre en valeur les sites et le patrimoine culturel et historique de notre commune.
- Encourager la recherche historique et artistique concernant la commune et son patrimoine intellectuel.
- Veiller à la qualité des aménagements qui sont ou seront réalisés et à leur cohérence avec la conservation du caractère des lieux.
- Aider la commune et éventuellement les propriétaires privés à œuvrer dans ce sens.
- Participer par tous moyens au maintien et à l'amélioration de la qualité culturelle, historique et intellectuelle du patrimoine sottevillais.

#### ✦ Les activités

Le 19 novembre 2017, l'ensemble Harmonia a offert une représentation de très grande qualité aux Sottevillais, nous remercions les généreux donateurs.

Nous devons organiser une exposition avec des œuvres réalisées pour une grande partie par des Sottevillais. Malheureusement, pour diverses raisons et aussi par manque de disponibilité, ce projet est reporté. Mais il n'est pas abandonné.

Cette année, nous vous proposons une représentation de la chorale de Sotteville. Après plusieurs mois de répétitions, nous ferons revivre, le temps d'un récital, ce monument sottevillais. Cet événement est prévu le 14 avril 2018 à l'église de Sotteville.



#### ✦ Projets de conservation du patrimoine à l'étude

Rénovation du lavoir du hameau du Sic, redressement de la croix Mahaut.

#### ✦ Composition du Bureau

Président :	Jacques CAPELLE	Membres :	
Vice-présidente :	Odile FOSSÉ		Marie-Christine LEJUEZ
Secrétaire :	Sébastien MESLIN		Régine LEPETIT
Secrétaire adjointe :	Laure de LARTURIÈRE		Claudine MONTIÈGE
Trésorière :	Jacqueline GUTH		Arnaud ROULLAND
Trésorier adjoint :	Jacky LEJUEZ		Bruno SANSON

Toutes les personnes souhaitant rejoindre l'association sont les bienvenues.

### ÉCOLE DES 3 VILLAGES

À la rentrée 2017, 158 élèves étaient accueillis à l'école qui regroupe les 3 villages de Saint-Christophe-du-Foc, Benoistville et Sotteville. Les effectifs sont donc stables. L'équipe enseignante est composée de la manière suivante :

TPS-PS : Mme Françoise Burvingt avec 19 élèves

MS : Mme Catherine Ravier-Mizelle avec 20 élèves

GS : M. Didier Lehodey avec 20 élèves

CP : Mme Sandrine Rousselière avec 25 élèves

CE1-CE2 : M. Benoît Régereau et Mme Nathalie Lebas avec 24 élèves

CE2-CM1 : Mme Valérie François avec 26 élèves

CM2 : M. Sébastien Jourdain avec 23 élèves

Comme chaque année, les enseignants ont appuyé leurs enseignements sur des projets culturels ou artistiques. Que ce soit par une classe découverte à l'île de Tatihou pour les CP, les CE1 ou les CE2, une classe découverte au Mont Saint-Michel pour la classe des CE2, CM1 et CM2, l'apprentissage de danses normandes avec le groupe des Goublins ou encore une représentation de danses des maternelles suivie d'un buffet spécialement préparé par les enfants pour leurs parents, chaque classe a ainsi pu vivre des moments forts en émotion !



Tatihou et sa chasse au trésor !



Tous ces projets ne peuvent avoir lieu que grâce à la volonté des enseignants mais aussi grâce aux aides financières des municipalités et de l'Association des Parents d'Élèves (A.P.E.), alors un grand merci à tous !



Après une enquête réalisée conjointement avec les trois municipalités, les enseignants et les représentants de parents d'élèves, il a été voté au conseil d'école un retour à la semaine de 4 jours pour l'année scolaire 2018/2019.

Les horaires vous seront communiqués dès que la proposition de la municipalité aura été validée par l'Inspecteur Académique.

## ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Il y a 23 enfants, du CP au CM2, inscrits à l'accompagnement à la scolarité.

Sachant qu'ils ne sont pas forcément tous inscrits tous les jours, 3 animateurs (Valérie, Achille et Justine) prennent en charge 7 enfants maximum par séance. Les lundis, mardis et jeudis sont consacrés aux leçons. Quant au vendredi, les enfants participent à une activité ludo-éducative où ils peuvent apprendre en s'amusant (fabrication d'un mémo des multiplications, d'un planisphère,...).

Diverses sorties culturelles sont également proposées ainsi qu'un goûter de Noël avec les enfants de la garderie.

L'accompagnement à la scolarité a lieu à l'école de 16h30 à 18h00, après les T.A.P et le vendredi de 15h30 à 17h00. Le tarif est de 15,30 € pour l'année et par famille.

### GARDERIE PÉRISCOLAIRE

97 enfants inscrits.

4 animateurs : Gilles, Christine, Glawdys et Valérie (depuis septembre) dont 3 en permanence sur la garderie.

#### ✦ **Les activités de 2017**

Les activités auxquelles peuvent participer les enfants sur le temps de la garderie sont très variées : jeux de société, jeux extérieurs, activités manuelles diverses, ateliers cuisine, jeux d'expression et autour de l'imaginaire,...

Beaucoup de projets sont également mis en place dans l'année :

#### - Avec l'APE

Les enfants et les animateurs de la garderie ont participé au carnaval de l'APE qui a eu lieu à Sotteville. Pour cette occasion, nous avons fabriqué, comme tous les ans, le bonhomme Carnaval qui a été brûlé à l'issue du défilé dans les rues du village.

Les enfants de la garderie ont également fabriqué les banderoles et les affiches pour la fête de la musique de Benoistville, organisée par l'APE.



#### - Les rencontres parenfants

Le vendredi 16 juin 2017 ont eu lieu, à la garderie périscolaire de Sotteville, les neuvièmes rencontres parenfants.

Les objectifs : terminer l'année de façon conviviale, faire se rencontrer les parents et les enfants autrement que de façon fortuite quand ils viennent chercher leurs enfants, vivre un moment de jeux entre parents et enfants et partager un apéro dinatoire, préparé par les enfants et les animateurs de la garderie.

Cette année, 117 personnes étaient présentes, un record qui montre bien le succès de ce projet qui fonctionne de mieux en mieux depuis sa création en 2009 : enfants, parents, animateurs. Quelques anciens élèves, aujourd'hui au collège ou au lycée, beaucoup de nouvelles familles également, beaucoup d'habitues qui reviennent tous les ans.

Une très bonne ambiance, des familles ravies, une petite soirée qui a débuté à 18h, jusqu'à 22h.



### - Noël

Depuis la rentrée de la Toussaint 2017, les enfants de la garderie préparent le marché de Noël : couronnes, astronautes de Noël, photophores, pieuvres, et bien d'autres objets décoratifs. Cette année, l'argent récolté est allé à l'association « Timoun », au profit des enfants d'Haïti.

De plus, la garderie a partagé un goûter festif (bûches et chocolats) avec les enfants de l'AS le vendredi 15 décembre.

### ✦ Une nouvelle garderie

Nous avons pu faire la rentrée de septembre 2017 dans la nouvelle garderie qui nous offre plus d'espace, une cour beaucoup plus grande et davantage d'endroits pour accueillir les TAP.

### ✦ Projets pour 2018

- Les dixièmes rencontres parents
- La construction du bonhomme Carnaval

## DE NOUVEAUX ATELIERS

En septembre 2017, avec l'ouverture de la nouvelle garderie, nous avons pu mettre en place deux ateliers le mercredi après-midi :

- Un atelier d'arts créatifs, animé par Odile Fossé le mercredi de 15h30 à 16h30 pour les enfants jusqu'à 12 ans, où ils peuvent apprendre à travailler la mosaïque, le serviettage,...
- Une ludothèque, animée par Glawdys Allais tout d'abord le samedi matin, et par la suite le mercredi après-midi de 14h à 16h, ouverte à tous, où tous les enfants de 0 à 99 ans peuvent venir jouer et emprunter des jeux de société.

### TAP

125 enfants inscrits : 40 en maternelle et 85 en élémentaire.  
10 animateurs (4 en maternelle et 6 en élémentaire).

Danse, théâtre, jonglage, activités manuelles, sportives, bibliothèque, jeux de construction, jeux de société,... sont autant d'activités qui visent au développement de l'enfant en leur apprenant l'autonomie (à tout âge), la prise de responsabilités, les gestes de motricité, en leur donnant des connaissances, et tout cela par le jeu.

Depuis le mois de septembre, nous avons accès à la nouvelle garderie, donc à trois nouvelles salles. Enfin, à chaque fin de cycle, un petit spectacle est proposé, où les parents sont toujours les bienvenus.

Un grand merci aux bénévoles de la bibliothèque de la commune qui, depuis le début des TAP, en 2014, nous consacrent un créneau, une fois par semaine.



### ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

En cette année 2017, l'association de parents d'élèves de l'école des trois villages a de nouveau brillamment relevé le défi qui est le sien : récolter des fonds afin de soutenir les projets pédagogiques de l'équipe enseignante.

L'APE fonctionne grâce :

- à une trentaine d'adhérents qui tout au long de l'année organisent différentes actions afin de récolter des fonds,
- aux mairies des 3 communes qui nous donnent une subvention et qui nous mettent à disposition leurs différentes infrastructures afin que nous puissions organiser nos différentes réunions et manifestations,
- à vous, parents et habitants des communes qui répondez présents lors de nos différentes sollicitations.



Les grands évènements qui ont marqué cette année :



### ✦ La fête de la musique acoustique de Benoistville

Belle édition 2017 pour ce rassemblement incontournable de l'APE. Une grosse organisation en amont et pas moins d'une quarantaine de bénévoles le jour J afin de vous faire passer un agréable moment de détente en famille au son des musiques offertes par des musiciens amoureux des notes et de ce rassemblement hors du commun !

Rendez vous le 8 Juin prochain pour la prochaine édition !



### ✦ Le spectacle de Noël

En collaboration avec l'APE de Flamanville, les enfants sont allés voir le spectacle de « Mr Ribouldingue », artiste local, à la salle du Rafiot. Un très bon moment de chant, de danse et de rigolade avec en prime le passage du Père Noël. Ce dernier qui n'a pas oublié de déposer de nombreux paquets à l'école lors de sa tournée mondiale !

### ✦ La fête des enfants

Gros succès pour ce nouveau rendez-vous ! Pas moins de 70 enfants de l'école se sont retrouvés le samedi 18 novembre dans les différentes salles de Saint-Christophe-du-Foc afin de partager un moment festif.

Cuisine, jeux de société, couture, bricolage de Noël et fin d'après-midi dansante et musicale... Des bénévoles fatigués mais heureux devant les nombreux remerciements des enfants et des parents. Nul doute que cette manifestation sera reconduite !

Et toujours le carnaval, une vente de chocolats, la tombola de la fête de la musique...

En ce début d'année, nous avons encore et toujours de nouveaux projets :

- Une vente de chocolats à Pâques,
- L'organisation du carnaval,
- Un grand projet écologique et citoyen : récolter 5 tonnes de papier afin de le revendre à une usine de retraitement,
- Une vente d'objets pour la fête des mères.

Nous vous remercions pour votre aide et l'intérêt que vous portez à notre association tout au long de l'année.

### CHRONIQUE PAROISSIALE

#### ✦ La paroisse vous souhaite une bonne et heureuse année !

Je remercie les responsables de ce bulletin municipal de me permettre de vous adresser, au nom de la paroisse ces quelques mots en ce début d'année 2018.

Je voudrais souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous, habitants de Sotteville, une bonne et heureuse année. À tous, j'adresse mes vœux de bonheur, de joie, de paix, de santé, de travail.

Par décision de Notre évêque, nos deux paroisses n'en font plus qu'une maintenant. Voici un extrait du décret de Mgr Le Boulc'h :

*À compter du 3 décembre 2017, premier dimanche de l'Avent, les paroisses Notre-Dame des Pieux et Saint-Germain de Flamanville sont supprimées et une paroisse Saint-Clair des Pieux est érigée, comprenant les territoires des deux paroisses supprimées. Est nommé curé le Père Jacques Haupais.*



#### ✦ Quelques renseignements pratiques

L'abbé Jacques Haupais, curé de la paroisse Saint-Clair des Pieux réside au presbytère des Pieux :  
2, place Saint-Clair. Téléphone : 02 33 52 43 41.

**L'aumônerie des collèges** est assurée par un groupe de parents et par Mme Léo Contréiras.

Les 6<sup>e</sup> se rencontrent le vendredi après la classe à la salle Jeanne d'Arc aux Pieux et une fois par mois le dimanche matin avec les jeunes de l'aumônerie. Les 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ont des rencontres un dimanche par mois à la Salle Jeanne d'Arc.

Les 6<sup>e</sup> pourront faire leur Profession de Foi le samedi 19 mai à 16h aux Pieux.

**Le catéchisme** : Tous les enfants du primaire (CE2, CM1 et CM2) viennent sur les Pieux le vendredi à 17h à la salle Jeanne d'Arc. Les CM1 feront leur première communion le jeudi 10 mai (jour de la fête de l'Ascension) à 10h30 aux Pieux. À la rentrée de septembre 2018, nous reprendrons sans doute les catéchismes le mercredi matin puisqu'il n'y aura plus de classe.

**Les baptêmes** peuvent être célébrés à l'église de Sotteville le samedi, soit en fin de matinée soit en fin d'après-midi, en fonction de la disponibilité du prêtre.

Le dimanche, les baptêmes sont tous célébrés à l'église des Pieux, après la messe.

**Les mariages et les inhumations** sont célébrés à Sotteville, aux heures et dates demandées. Les inhumations peuvent être célébrées par un « officiant laïc » en l'absence du prêtre.

**Messes** : Une messe est célébrée le dimanche à 9h30 à Flamanville. Messe également à 18h le samedi sur les Pieux (sauf en janvier, février et mars), et le dimanche à 11h.

*Dans l'organisation de notre nouvelle paroisse, des messes seront célébrées en semaine dans les 13 églises qui n'ont pas la messe le dimanche. La liste est établie par ordre alphabétique. Il y en aura 3 au cours du premier semestre 2018 à 9h30 à Sotteville : Le jeudi 1<sup>er</sup> mars, le jeudi 19 avril et le mardi 12 juin. Pour le second semestre, les dates seront affichées ultérieurement à l'église.*

**La fête patronale Saint Pierre** sera célébrée le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018 à 11h à l'église de Sotteville.

**Internet** : Notre paroisse a depuis plusieurs années son site internet. Vous pouvez consulter ce site paroissial en tapant : <http://paroisse-nd-lespieux.cef.fr> (le site va changer d'adresse mais il y aura le lien avec l'ancienne adresse).

### ✦ Communauté Chrétienne Locale

Les responsables de la Communauté Chrétienne Locale sont actuellement au nombre de deux personnes, avec chacune des responsabilités :

Cécile Sanson (Plein Vent et Secours Catholique),

Marie-Thérèse Lemièrre (Équipe liturgique, officiant laïc pour les inhumations et membre du Conseil Pastoral).

D'autres personnes participent également à l'entretien et au fleurissement de l'église qui est toujours ouverte : Denise Cauvin, Jeanne Digard, Marie-Christine Lejeuz et Cécile Sanson assurent ce service. Les responsables sont chargées de faire le lien avec la paroisse Saint-Clair des Pieux.



Jacques Haupais, curé de la paroisse Saint-Clair des Pieux





#### Session du 30 juin 1918.

- Société de transport :

« Le Conseil maintient une subvention de 30 Francs à la Société « Automobile Peugeot » des transports publics entre Cherbourg et Flamanville. »

#### Session du 21 juillet 1918.

- Réquisition du Ministère du ravitaillement :

« Monsieur le Maire fait connaître au Conseil qu'il a reçu pour la commune un bon de réquisition de 80 quintaux de foin pour l'année 1918. Il s'agit de fixer la répartition de ces 80 quintaux.

Le Conseil décide que le foin sera demandé aux habitants de la commune suivant ce qu'ils auront fauché. »

#### Session du 20 octobre 1918 à 10h00.

- Réquisition du Ministère du ravitaillement :

« Monsieur le Maire demande à Messieurs Lecoutour, Magdeleine et J. Lemièrre, présents à la séance, membres du comité agricole de vouloir bien rechercher pour le 26 octobre 4 bovins qui sont demandés par le ravitaillement à la commune de Sotteville. Ces Messieurs refusent de s'en occuper »

*(Il n'est pas indiqué plus loin si le Maire Monsieur De Beaudrap s'en chargea lui même ou s'il fit appel à d'autre personne du comité agricole pour réaliser cette tâche ingrate...)*

#### Session du 10 Novembre 1918 à 10h00. (Veille de l'Armistice)

- Entretien du Cimetière :

« Le Conseil décide de faire tailler les arbres du cimetière qui prennent trop de développement. Le travail sera fait par le garde-champêtre auquel une gratification sera allouée s'il y a lieu. »

*(La fin de la guerre ne semble apparemment pas imminente pour la population.)*

#### Session du 29 décembre 1918 à 10h00.

- Monument aux Enfants de Sotteville morts pour la France :

« Le Conseil décide que pour Honorer les soldats de la commune morts pour la France et pour perpétuer leur souvenir, un monument commémoratif sur lequel seront gravés les noms de ces Héros, sera élevé dans la commune. La commune dont les ressources sont très limitées sollicitera un secours de la Nation à cet effet. »

- Dégâts faits au Presbytère :

« Ensuite, Monsieur le Maire rend compte au conseil que le rapport de Monsieur l'agent-voyer, concernant les dégâts faits au Presbytère par les réfugiés qui l'ont habité, conclut à une indemnité de 450 Francs.

Le Conseil estime : que les estimations de Monsieur l'agent-voyer sont très au dessous de la réalité, qu'il faudrait un millier de Francs pour remettre cet immeuble en état ; que les estimations sont au-dessous des prix de main-d'œuvre et de matières premières ; qu'il y a des inexactitudes dans l'appréciation des dégâts commis, des omissions dans les travaux à exécuter, et qu'une contre-expertise est nécessaire. »